

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal le 17 mai 2010 et entre en vigueur conformément à la Loi :

- Règlement n° PC-2495C-68 modifiant le Règlement n° 2495C de l'ancienne Ville de Pointe-Claire pour permettre la construction d'un cabanon de 160 pieds carrés (14,86 mètres carrés) sans dalle de béton ou sans fondations permanentes sur le lot 2 529 633 (zone Ra307 – 300, avenue Saint-Louis);
- Règlement n° PC-2495A-253 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire ayant pour objet la création d'une nouvelle zone portant le n° Ra374 à l'égard de la propriété située au 114, avenue Empress;
- Règlement n° PC-2495A-254 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire relativement aux empiètements permis dans les marges minimales pour les zones résidentielles et d'appartements;
- Règlement n° PC-2495A-255 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone Ra291 (secteur de l'avenue de Compton Crescent), quant aux marges latérales minimales requises;
- Règlement n° PC-2495A-256 modifiant le Règlement n° 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire sur les règles relatives aux haies dans les zones résidentielles.

Les présents règlements sont maintenant disponibles à l'hôtel de ville, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 26<sup>e</sup> jour de mai 2010.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that the undermentioned by-laws have been adopted by the municipal Council on May 17, 2010 and come into force according to the Law;

- By-law No. PC-2495C-68 amending construction By-law No. 2495C of the former City of Pointe-Claire to permit on lot 2 529 633 the construction of a cabana of 160 square feet without a concrete slab nor a permanent foundation (zone Ra307 – 300 Saint-Louis Avenue);
- By-law No. PC-2495A-253 amending zoning By-law No. 2495A of the former City of Pointe-Claire in order to create a new zone bearing No. Ra374 for the property located at 114 Empress Avenue;
- By-law No. PC-2495A-254 amending zoning By-law No. 2495A of the former City of Pointe-Claire regarding permitted encroachments in minimum setbacks for residential and apartment zones;
- By-law No. PC-2495A-255 amending zoning By-law No. 2495A of the former City of Pointe-Claire by modifying the particular provisions applicable to zone Ra291 (Compton Crescent sector) regarding the minimum required setbacks;
- By-law No. PC-2495A-256 amending zoning By-law No. 2495A of the former City of Pointe-Claire on the regulations regarding hedges in residential zones.

The present by-laws are now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire (Quebec) for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire, this 26<sup>th</sup> day of May 2010.

Danielle Gutierrez  
greffière adjointe / Assistant City Clerk